



Merci de bien vouloir nous retourner ce bulletin d'inscription dûment complété à :
Nicolas DUGAST - Mon Partenaire Paie - ndugast@mppaie.fr



4 journées de 7 heures à 1 960 € H.T.⁽¹⁾ Le tarif est de 550 € HT par jour à l'unité



Lieu souhaité : EUROMÉTROPOLE COLMAR / MULHOUSE HAGUENAU



SOCIÉTÉ / Raison sociale :

Effectif : Code NAF : Secteur d'activité :

Adresse :

Ville : CP : Tél. :

Responsable formation : @:



PARTICIPANT / Nom et Prénom :

@: Tél.:



TARIFICATION, FACTURATION ET RÈGLEMENT

Formation souhaitée : SOCIÉTÉ OPCA⁽²⁾

OPCA⁽²⁾ Nom : Adresse :

CP : Ville :

Interlocuteur : Date :

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente et donne mon accord pour l'inscription à FS Institute.

Signature et cachet :

La tarification est hors taxe et comprend également le déjeuner et le support pédagogique. Il conviendra d'appliquer une réduction⁽¹⁾ de :

- 10 % sur les 4 journées pour 2 personnes inscrites d'un groupe de sociétés
- 20 % sur les 4 journées pour 3 personnes inscrites d'un groupe de sociétés
- 30 % sur les 4 journées pour 4 personnes inscrites d'un groupe de sociétés

Conditions Générales de Vente

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute inscription est soumise aux conditions générales de prestations de FS Institute rappelées ci-dessous.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

FS Institute fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi ;

Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à FS Institute un exemplaire signé portant son cachet commercial ;

La convention est adressée en début de cycle à chaque Client, il recevra la convocation 15 jours minimum avant la tenue du stage lui précisant le lieu, les informations pratiques et les horaires de la session ;

Une attestation de présence est adressée au Client après chaque session de formation ;

La facture est transmise après chaque session de formation

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Les factures sont payables à 30 jours, sans escompte et à l'ordre de FS Institute à réception de la facture.

Les repas et autres frais (location de salle...) sont compris dans le prix du stage sauf précision contraire figurant sur le bulletin d'inscription ou de la convention.

RÈGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation, de nous transmettre une copie de la demande et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si FS Institute n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

PENALITÉ DE RETARD

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours ouvrables avant le début de la session, 50 % du coût total de la participation pourra immédiatement être exigé à titre d'indemnité forfaitaire. Par ailleurs, FS Institute se réserve le droit de supprimer une session, si le nombre de participants est insuffisant, pour des raisons pédagogiques. Dans ce cas, aucune facturation ne sera opérée.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à FS Institute en application et dans l'exécution des stages pourront être communiquées aux partenaires contractuels de FS Institute pour les seuls besoins desdits stages. Le client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

RENONCIATION

Le fait pour FS Institute de ne pas se prévaloir à moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre FS Institute et ses Clients relèvent de la Loi Française.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux compétents.

ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par FS Institute à son siège situé : Les Docks, 32 rue du Bassin d'Austerlitz - Presqu'île Malraux 67100 Strasbourg

FS INSTITUTE

Les Docks, 32 rue du Bassin d'Austerlitz - Presqu'île Malraux 67100 STRASBOURG

Tél. 03 88 24 98 30 - contact@fs-institute.fr - www.fs-institute.fr

Siret 811 940 600 00018 - APE 8559A - N° Agrément 42 67 05603 67